
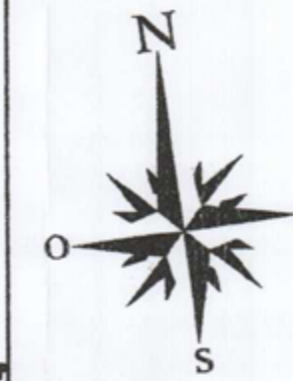


Légende :

 Limites entre zones ZC et zones ZNC



Les zones ZC (Constructibles) :

Ce sont les secteurs où les constructions sont autorisées (Code de l'Urbanisme, article L. 124-2).

Les secteurs ZCa (Constructibles à vocation d'activité) :

Ces secteurs sont identiques aux zones C mais ils sont réservés à l'implantation d'activités.

Les zones ZNC (Non-Constructibles) :

Ce sont les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception :

- de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes
- des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs,
- des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière
- des constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles.

Règlement applicable :

Dans les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre 1er du titre 1er du livre 1er et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

Commune de
Juvincourt et Damary (02)

Carte Communale

Plan de zonage

échelle : 1 / 2 500

Document 2-B

Vu pour être annexé à la délibération municipale du 13/01/2012 approuvant la carte communale

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 29 OCT. 2012 approuvant la carte communale

Signature et cachet
du maire :



Signature et cachet
du représentant de l'État :
et par délégation
Le Secrétaire Général
Jackie LEROUX-HEURTAUX